

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 776

14 avril 2010

SOMMAIRE

Advent Coral S.à r.l.	37224	Life-Cap Brokerage S.A.	37202
Albany Molecular Luxembourg S.à r.l. ...	37208	LuxCo 110 S.à r.l.	37215
ASO Holding	37211	Malpas Investments S.à r.l.	37248
Assystem UK Limited	37205	Maroti Holding S.A.	37205
Babar	37224	Meccanica Reinsurance S.A.	37218
Barclays International Funds	37217	MH Holding SA	37248
Be Ready S.à r.l.	37223	Objectif Patrimoine Holding S.A.	37207
BH Investment Holding S.A.	37206	OneTree Services S.A.	37218
Cameron Holding (Luxembourg) Sàrl ...	37211	One Tree Services S.A.	37218
CEIF Luxembourg S. à r.l.	37248	OneTree Solutions S.A.	37219
CEIF Properties S.à r.l.	37233	One Tree Solutions S.A.	37219
CEIF Properties S.à r.l.	37239	OneTree Technologies S.A.	37219
Deli Express S.A.	37205	One Tree Technologies S.A.	37219
EGL Holding Luxembourg AG	37228	OSG V-Plus S.à r.l.	37215
Equiniti (Luxembourg) S.à r.l.	37245	OSG V-Plus S.à r.l.	37215
Europartis	37218	PBR Holding S.A.	37202
Forest Value Investment Management S.A.	37219	P.H. Invest S.A.	37205
FR Dolphin Lux Holdings S. à r.l.	37219	P.H. Invest S.A.	37240
Gedas S.A.	37224	Portinfer Luxembourg Investment S.à r.l.	37218
Gestion & Management Holding S.A.	37207	ProLogis European Finance XXIII S.à r.l.	37228
Gestion & Management Holding S.A.	37207	ProLogis European Holdings XXII S.à r.l.	37240
GWM Renewable Energy S.A.	37207	Schroder Fund Holdings 2 (Luxembourg) S.à r.l.	37234
Hbl International Holdings S.à r.l.	37234	Sogencomm	37206
Hurrán Holding	37207	S.Participations S.A.	37218
Initial Textiles Luxembourg S.à r.l.	37211	TULIP (Luxembourg) S.A.,	37202
IPharma Invest Holding S.A.	37206	WI-BA-LUX S.à r.l.	37206
Kacim S.A.	37247		
Krystalux S.A.	37202		
LEX FORI G.E.I.E	37248		

Life-Cap Brokerage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 144.533.

—
EXTRAIT

Suite à la démission avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateurs de catégorie A de Monsieur Emmanuel WOLF et de Madame Sabine WOLF, le conseil d'administration a, dans ses résolutions du 1^{er} mars 2010, coopté:

- Monsieur Mark John HAMPER, courtier en assurances, demeurant à 20, rue Demy Schlechter, L-2521 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de catégorie A, Président.

Son mandat prendra fin en même temps que tous les autres mandats, lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour LIFE-CAP BROKERAGE S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010035868/17.

(100034465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Krystalux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5532 Remich, 8, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 86.773.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 2010

Démission d'un administrateur

- Monsieur Jean-Marie VISILIT

Nomination d'un nouvel administrateur

- Monsieur Feridoon ROOZBEHAN

né le 15 février 1957 à Malayer (Iran)

demeurant à Carol Ann House, Hangleton Lane, Ferring, BN126PP, Worthing, West Sussex (UK)

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010035760/18.

(100034828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

PBR Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. TULIP (Luxembourg) S.A.,)

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.663.

—
In the year two thousand and ten, on the fifteenth of January at 11:00 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "PBR Holding S.A." (the "Company"), a "Société Anonyme", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 90.663, incorporated by deed of the undersigned notary, on the 16th December 2002, published in the Luxembourg Memorial C number 156 of the 14th February 2003 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on the 10th July 2003 published in Memorial C, number 887, page 42568, on August 29, 2003. The Meeting is presided by Flora Gibert, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, 43,853 shares representing 100% of the capital of the company (with an amount of EUR 54,816.25) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Alter Domus liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, as liquidator (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the directors of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution:

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Meeting resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (The Liquidator).

Third resolution:

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le quinze janvier à 11 heures

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme "PBR Holding S.A." (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 90.663, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumental, en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial C N° 156 du 14 février 2003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 10 juillet 2003, publié au mémorial C N° 887, page 42568 du 29 août 2003. La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que 43.853 actions de la société, représentant 100% du capital social (d'un montant de EUR 54.816,25), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le Liquidateur).

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales. L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'Assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2834. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 1^{er} FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010035855/125.

(100034663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Assystem UK Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010035974/10.

(100034398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Deli Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 98.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010035975/10.

(100034391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Maroti Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010035980/10.

(100034368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

P.H. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 48.411.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 février 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010035867/23.

(100034512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Sogenecomm, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 70.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010035983/10.

(100034359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

IPharma Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 111.149.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010035985/10.

(100034442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

BH Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 81.240.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2010035986/10.

(100034441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

WI-BA-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.503.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 21. Januar 2010

Es wurde wie folgt beschlossen:

Gemäß eines Anteilsveräußerungsvertrags vom 21. Januar 2010, hat Herr Daniel MÜNSTER, wohnhaft in B-4770 Born, Dellenstraße 79D, vierzig Anteile der Gesellschaft "WI-BA-LUX S.à r.l. ", zu gleichen Teilen an Herrn Guido BRÜLS, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Hohlweg 13 und Herrn Ernst ZIMMER, wohnhaft in D-93073 Neutraubling, Hans-Sachs-Straße 39, abgetreten.

In ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer, erklären Herr Guido BRÜLS und Herr Ernst ZIMMER, beide vorbenannt, die Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft anzunehmen, gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs.

Die Gesellschaftsanteile sind nunmehr wie folgt verteilt:

Herr Guido BRÜLS, vorbenannt	60
Herr Ernst ZIMMER, vorbenannt	60
TOTAL	120

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 18. Februar 2010.

Für WI-BA-LUX S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010035866/24.

(100034529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Objectif Patrimoine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.160.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010035992/10.

(100034432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Gestion & Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.837.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2010035993/10.

(100034430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Gestion & Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.837.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2010035994/10.

(100034428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Hurran Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 104.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010036053/10.

(100034419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

GWM Renewable Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 149.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010036054/14.

(100034502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.282.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.207.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of the month of February.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Albany Molecular Research Inc., a company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 26 Corporate Circle, P.O. Box 15098, Albany, NY 12212-5098 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware (United States of America) under number 2930230,

hereby represented by Mr Jérôme Bouclier, attorney at law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 February 2010. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declared that it is the sole shareholder of Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 16 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 16 May 2006, number 956, page 45843, with a share capital of EUR 19,364,500.-, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.207, (the "Company"). The Company's articles of incorporation have the last time been amended by a deed of the undersigned notary, on 24 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 December 2009 number 2360.

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of two million nine hundred seventeen thousand five hundred euro (EUR 2,917,500.-) so as to raise it from its current amount of nineteen million three hundred sixty-four thousand five hundred (EUR 19,364,500.-) divided into thirty-eight thousand seven hundred twenty-nine (38,729) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, to twenty-two million two hundred eighty-two thousand euro (EUR 22,282,000.-) divided into forty-four thousand five hundred sixty-four (44,564) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each.

2. To issue five thousand eight hundred thirty-five (5,835) new shares so as to raise the number of shares from thirty-eight thousand seven hundred twenty-nine (38,729) shares to forty-four thousand five hundred sixty-four (44,564) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription and full payment of five thousand eight hundred thirty-five (5,835) new shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, plus a total share premium of two hundred ninety-one euro and twenty-three cents (EUR 291.23) by Albany Molecular Research Inc., prenamed (the "Sole Shareholder") by a contribution in cash of an amount of two million nine hundred seventeen thousand seven hundred ninety-one euro and twenty-three cents (EUR 2,917,791.23.-) (the "Contribution") and to allocate the five thousand eight hundred thirty-five (5,835) shares to the Sole Shareholder, in consideration for the Contribution.

4. To amend article 5 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of two million nine hundred seventeen thousand five hundred euro (EUR 2,917,500.-) so as to raise it from its current amount of nineteen million three hundred sixty-four thousand five hundred (EUR 19,364,500.-) divided into thirty-eight thousand seven hundred twenty-nine (38,729) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, to twenty-two million two hundred eighty-two thousand euro (EUR 22,282,000.-) divided into forty-four thousand five hundred sixty-four (44,564) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue five thousand eight hundred thirty-five (5,835) new shares so as to raise the number of shares from thirty-eight thousand seven hundred twenty-nine (38,729) shares to forty-four thousand five hundred sixty-four (44,564) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, having the same rights

and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

Subscription / Payment

Thereupon, now appeared Mr Jérôme Bouclier, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to five thousand eight hundred thirty-five (5,835) new shares of the Company with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, and to fully pay in cash all such new shares plus a total share premium of two hundred ninety-one euro and twenty-three cents (EUR 291.23).

The person appearing declared and the undersigned notary recognised that the newly issued shares plus a total share premium of two hundred ninety-one euro and twenty-three cents (EUR 291.23) have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of two million nine hundred seventeen thousand seven hundred ninety-one euro and twenty-three cents (EUR 2,917,791.23.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

The Sole Shareholder RESOLVED to accept said subscription and payment and to allocate the five thousand eight hundred thirty-five (5,835) shares to the Sole Shareholder in consideration for the Contribution.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVED to amend article 5 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at twenty-two million two hundred eighty-two thousand euro (EUR 22,282,000.-) divided into forty-four thousand five hundred sixty-four (44,564) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand one hundred Euros (3,100.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparau:

Albany Molecular Research Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 26 Corporate Circle, P.O. Box 15098, Albany, NY 12212-5098 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) sous le numéro 2930230;

ici représentée par M Jérôme Bouclier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 février 2009. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

Le comparant a déclaré qu'il est l'associé unique d' Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 mai 2006, numéro 956, page 45843, ayant un capital social de EUR 19.364.500,- et ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.207, (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 24 octobre 2009, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2360 en date du 3 décembre 2009.

Le comparant a déclaré qu'il reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions neuf cent dix-sept mille cinq cent euro (EUR 2.917.500,-) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf millions trois cent soixante-quatre mille cinq cent euro (EUR 19.364.500,-) représenté par trente-huit mille sept cent vingt-neuf (38.729) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune, à vingt-deux millions deux cent quatre-vingt deux mille euro (EUR 22.282.000,-) représenté par quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatre mille (44.564) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune.

2. Emission de cinq mille huit cent trente-cinq (5.835) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de trente-huit mille sept cent vingt-neuf (38.729) parts sociales à quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatre (44.564) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision.

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale de cinq mille huit cent trente-cinq (5.835) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune plus une prime d'émission totale de deux cents quatre-vingt onze euro vingt-trois cents (EUR 291,23,-) par Albany Molecular Research Inc., susmentionné, ("Associé Unique"), par un apport en numéraire d'un montant de deux millions neuf cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt onze mille euro et vingt-trois cents (EUR 2.917.791,23,-) ("Apport") et attribution de cinq mille huit cent trente-cinq (5.835) nouvelles parts sociales chacune à l'Associé Unique, en contrepartie de son Apport.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

Le comparant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique A DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions neuf cent dix-sept mille cinq cent euro (EUR 2.917.500,-) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf millions trois cent soixante-quatre mille cinq cent euro (EUR 19.364.500,-) représenté par trente-huit mille sept cent vingt-neuf (38.729) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune, à vingt-deux millions deux cent quatre-vingt deux mille euro (EUR 22.282.000,-) représenté par quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatre mille (44.564) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique A DECIDE d'émettre cinq mille huit cent trente-cinq (5.835) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de trente-huit mille sept cent vingt-neuf (38.729) parts sociales à quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatre (44.564) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision:

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu M. Jérôme Bouclier, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu de la procuration susmentionnée.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique susmentionné, à cinq mille huit cent trente-cinq (5.835) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales plus une prime d'émission totale de deux cents quatre-vingt onze euro vingt-trois cents (EUR 291,23,-) par un apport en numéraire.

Le comparant déclare et le notaire instrumentant reconnaît que les parts sociales nouvellement émises plus une prime d'émission totale de deux cents quatre-vingt onze euro vingt-trois cents (EUR 291,23,-) ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de deux millions neuf cent dix-sept mille sept-cent quatre-vingt onze euro et vingt-trois cents (EUR 2.917.791,23,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'Associé Unique A DECIDE d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer ces cinq mille huit cent trente-cinq (5.835) nouvelles parts sociales chacune à l'Associé Unique, en contrepartie de son Apport.

Quatrième résolution

L'Associé Unique A DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-deux millions deux cent quatre-vingt deux mille euro (EUR 22.282.000,-) représenté par quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatre mille (44.564) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille cent Euros (3.100.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BOUCLIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 février 2010. Relation: LAC/2010/7683. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010036251/178.

(100035360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Initial Textiles Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036152/10.

(100034766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

ASO Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 129.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036153/10.

(100034746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Cameron Holding (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.440.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December,

There appeared:

CAMERON Lux I SARL, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands with limited liability, with registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under registration number 121257, having been de-registered in the Cayman Islands and having transferred its registered seat and central administration to the Grand Duchy of Luxembourg, at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on December 18, 2009;

duly represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston on December 21, 2009.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity CAMERON Lux I SARL, is the sole partner of Cameron Holding (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 90

440 and incorporated by a deed of the undersigned notary on December 17, 2002, published in Mémorial C number 116 on February 5, 2003 ("the Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended last by deed of the undersigned notary on December 11, 2009, not yet published in Memorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Reclassification of the 1,162,127 (one million one hundred sixty-two thousand one hundred twenty seven) parts of the capital of the Company divided into various classes of parts in order to cancel the ten (10) existing classes of parts from A to J (the Classes of Parts) so as to have 1,162,127 (one million one hundred sixty-two thousand one hundred twenty seven) ordinary parts, having a par value of fifty euro (EUR 50.-) each;

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of three million three hundred ninety-two thousand five hundred euro (EUR 3,392,500.-) to bring it from its present amount of fifty eight million one hundred and six thousand three hundred and fifty euro (EUR 58,106,350.-) to the amount of sixty one million four hundred ninety-eight thousand eight hundred and fifty euro (EUR 61,498,850.-) by the creation and the issue of sixty-seven thousand eight hundred and fifty (67,850.-) new parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of thirty million four hundred thirty-two thousand three hundred fifty nine euros and eighty cents (EUR 30,532,359.80-);

3. Subscription for all the sixty-seven thousand eight hundred and fifty (67,850.-) new parts by CAMERON Lux I SARL, prenamed, and paying up of these parts three million three hundred ninety-two thousand five hundred euro (EUR 3,392,500.-) together with total issue premiums of thirty million four hundred thirty-two thousand three hundred fifty nine euros and eighty cents (EUR 30,532,359.80-) by a contribution in kind of all the currently issued 100 Class A shares of Petreco Canada Inc., a corporation existing under the laws of Canada having its registered office at 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, registered with the Canada Industry Register under number 408117-0 and all the 100 common shares of Cameron Flow Systems Ltd. a corporation existing under the laws of the Province of Alberta, having its registered office at 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, registered with the corporate access number 2010475735.

4. Amendment the first sentence of article 7 of the Company's bylaws so as to reflect the proposed cancellation of the classes of shares and the increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to cancel the ten (10) existing classes of parts from A to J (the Classes of Parts) in order to reclassify the currently existing 1,162,127 (one million one hundred sixty-two thousand one hundred twenty seven) parts of the capital of the Company, as 1,162,127 ordinary parts, having a par value of fifty euro (EUR 50.-) each.

Second resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million three hundred ninety-two thousand five hundred euro (EUR 3,392,500.-) to bring it from its present amount of fifty eight million one hundred and six thousand three hundred and fifty euro (EUR 58,106,350.-) to the amount of sixty one million four hundred ninety-eight thousand eight hundred and fifty euro (EUR 61,498,850.-) by the creation and the issue of sixty-seven thousand eight hundred and fifty (67,850.-) new parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of thirty million four hundred thirty-two thousand three hundred fifty nine euros and eighty cents (EUR 30,532,359.80-).

Subscription

CAMERON Lux I SARL, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands with limited liability, with registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under registration number 121257, having been de-registered in the Cayman Islands and having transferred its registered seat and central administration to the Grand Duchy of Luxembourg, at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on December 18, 2009, here represented by Cécile JAGER, by virtue of a proxy given on December 21, 2009, has declared to subscribe for all the sixty-seven thousand eight hundred and fifty (67,850.-) new parts, and to pay for them a total price of three million three hundred ninety-two thousand five hundred euro (EUR 3,392,500.-) together with total issue premiums of thirty million four hundred thirty-two thousand three hundred fifty nine euros and eighty cents (EUR 30,532,359.80-) by a contribution in kind of all the currently issued 100 Class A shares of Petreco Canada Inc., a corporation existing under the laws of Canada having its registered office at 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, registered with the Canada Industry Register under number 408117-0 and all the 100 common shares of Cameron Flow Systems Ltd. a corporation existing under the laws of the Province of Alberta, having its registered office at 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, registered with the corporate access number 2010475735.

The existence and the value of the shares contributed evaluated on generally accepted accountancy principles at USD 48,869,000 are documented to the notary, notably through a valuation statement issued by the managers of CAMERON Lux I SARL, based on an independent valuation report, a resolution of the board of managers of CAMERON Lux I SARL, dated December 21, 2009 and copy of the share certificates representing all the shares contributed to the Company.

Third resolution

The sole partner resolves to amend the first sentence of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First sentence. "The corporate capital of the company is set at sixty one million four hundred ninety-eight thousand eight hundred and fifty euro (EUR 61,498,850.-) divided into one million two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and seventy-seven (1,229,977) ordinary parts having a par value of fifty euro (EUR 50.-) each.(...)"

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand Euros (EUR 7,000).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

CAMERON Lux I SARL, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, avec siège social au PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman et enregistrée auprès du Cayman Registrar of Companies sous le numéro 121257, ayant transféré son siège social et son administration centrale au Grand Duché de Luxembourg, au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 18 décembre 2009,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston le 21 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, CAMERON Lux I SARL, est l'associé unique de Cameron Holding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 février 2003 numéro 116 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 90 440 ("la Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en dernier lieu en date du 11 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Re-classification des 1.162.127 (un million cent soixante-deux mille cent vingt sept) parts sociales du capital de la Société, réparties entre différentes classes de parts, pour annuler les dix (10) classes de parts actuellement existantes de A à J pour avoir 1.162.127 (un million cent soixante-deux mille cent vingt sept) de parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50.-) chacune;

2. Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de trois millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 3.392.500,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-huit millions cent six mille trois cent cinquante Euros (EUR 58.106.350,-) à un montant de soixante-et-un millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent cinquante Euros (EUR 61.498.850,-) par émission de soixante-sept mille huit cent cinquante (67.850) nouvelles parts sociales ayant une valeur de cinquante Euros (Eur 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de trente millions cinq cent trente deux mille trois cent cinquante neuf Euros et quatre-vingt cents (EUR 30.532.359,80,-).

3. Souscription des soixante-sept mille huit cent cinquante (67.850) nouvelles parts sociales par Cameron Lux I SARL, prénommée, et paiement de ces parts sociales pour un montant de trois millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 3.392.500,-) ensemble avec une prime d'émission de trente millions cinq cent trente deux mille trois cent cinquante neuf Euros et quatre-vingt cents (EUR 30.532.359,80,-) par apport en nature de toutes les 100 actions de Classe A actuellement émises par Petreco Canada Inc., une société existant et constituée selon les lois canadiennes ayant son siège social au 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, enregistrée auprès du Canada Industry Register sous le numéro 408117-0 et toutes les 100 actions ordinaires actuellement émises de Cameron Flow Systems Ltd. une société existant et constituée selon les lois de la Province d'Alberta au Canada, ayant son siège social au 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, enregistrée sous le corporate access numéro 2010475735.

4. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'annulation des classes de parts sociales et l'augmentation de capital.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer les dix (10) classes de parts sociales actuellement existantes de A à J pour re-caractériser les 1.162.127 (un million cent soixante-deux mille cent vingt sept) parts sociales du capital de la Société en 1.162.127 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de trois millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 3.392.500,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-huit millions cent six mille trois cent cinquante Euros (EUR 58.106.350,-) à un montant de soixante-et-un millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent cinquante Euros (EUR 61.498.850,-) par émission de soixante-sept mille huit cent cinquante (67.850) nouvelles parts sociales ayant une valeur de cinquante Euros (EUR 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de trente millions cinq cent trente deux mille trois cent cinquante neuf Euros et quatre-vingt cents (EUR 30.532.359,80,-).

Souscription

Cameron Lux I SARL avec siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman et enregistrée auprès du Cayman Registrar of Companies sous le numéro 121257, ayant transféré son siège social et son administration centrale au Grand Duché de Luxembourg, au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 18 décembre 2009, ici représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour en vertu d'une procuration délivrée à Houston le 21 décembre 2009, a déclaré souscrire toutes les soixante-sept mille huit cent cinquante (67.850) nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de trois millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 3.392.500,-) ensemble avec une prime d'émission de trente millions cinq cent trente deux mille trois cent cinquante neuf Euros et quatre-vingt cents (EUR 30.532.359,80,-) par apport en nature de toutes les 100 actions de Classe A actuellement émises par Petreco Canada Inc., une société existant et constituée selon les lois canadiennes ayant son siège social au 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, enregistrée auprès du Canada Industry Register sous le numéro 408117-0 et toutes les 100 actions ordinaires actuellement émises de Cameron Flow Systems Ltd. une société existant et constituée selon les lois de la Province d'Alberta au Canada, ayant son siège social au 855 Second Street S.W., Suite 4500, Calgary, Alberta TP2 4K7, Canada, enregistrée sous le corporate access numéro 2010475735.

La preuve de l'existence et la valeur des actions apportées évaluées suivant les principes comptables généralement acceptés à US 48.869.000 est produite au notaire par notamment une attestation de valeur produite par les gérants de Cameron Lux I SARL basée sur une évaluation indépendante, une résolution du conseil de gérance datée du 21 décembre 2009 ainsi qu'une copie des certificats d'actions représentant l'ensemble des actions apportées à la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Première phrase. "Le capital social de la société est fixé à soixante-et-un millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent cinquante Euros (EUR 61.498.850,-) divisé en un million deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante dix-sept (1.229.977) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.(...)"

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2009. LAC / 2009 / 56957. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010036264/199.

(100035047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

OSG V-Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.160.476,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.198.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036154/11.

(100034742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

OSG V-Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.160.476,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.198.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036155/11.

(100034739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

LuxCo 110 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.705.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of February,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 84993,

duly represented by Mrs. Feirouz Ben Harira, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, dated 17 February 2010,

which proxy, after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of LuxCo 110

S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under

section B number 150705, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 23 December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

Agenda:

1. Amendment of article 3 (corporate object) of the articles of association of the Company.

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio. The company may carry out transactions in relation to life settlement assets, in particular, but not limited to investments in and acquisition and sale of life settlement related assets.

The company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the company or of any entity, including but not limited to entities in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the company, or of any director or any other officer or agent of the company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the company, to the extent the granting of such securities remains within the boundaries of the company's corporate interest; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the company.

The company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-sept février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme établie et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social 1, Allée Scheffer, L-252 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84993,

ici représentée par Mme Feirouz Ben Harira, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 février 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de LuxCo 110 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B 150705, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la "Société").

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 (objet social) des statuts de la Société.

Seule résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio. La société peut également réaliser des transactions en rapport avec des actifs relatifs à des assurances-vie, y compris, mais non pas limité à des investissements, acquisitions et ventes par rapport à des actifs relatifs à des assurances-vie.

La société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la société, y compris, mais non limité, à toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la société, ou de toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société, dans la mesure où l'émission de telles garanties se trouve dans l'intérêt social de la société; et
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BEN HARIRA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 février 2010. Relation: LAC/2010/7689. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 FEV 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010036252/123.

(100035356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Barclays International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 31.681.

Les rapports du liquidateur et des comptes du 25 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010036148/14.

(100034484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Portinfer Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.715.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Portinfer Luxembourg Investment Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010036147/13.

(100034704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Meccanica Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.995.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société MECCANICA REINSURANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010036146/11.

(100034708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**Europartis, Société Anonyme,
(anc. S.Participations S.A.).**

Siège social: L-9780 Wintrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 97.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010036074/13.

(100034513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**OneTree Services S.A., Société Anonyme,
(anc. One Tree Services S.A.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 143.691.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mars 2010.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2010036076/13.

(100034363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**OneTree Technologies S.A., Société Anonyme,
(anc. One Tree Technologies S.A.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 84.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mars 2010.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2010036081/13.

(100034400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**OneTree Solutions S.A., Société Anonyme,
(anc. One Tree Solutions S.A.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 147.906.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mars 2010.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2010036083/13.

(100034357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

FR Dolphin Lux Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.082.695,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010036144/13.

(100034725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Forest Value Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.382.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of February,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of the shareholders of Forest Value Investment Management S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.382 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed notary, on November 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations number 3032 of December 29, 2008, for which a rectificatif was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 333 of February 16, 2009.

The Extraordinary General Meeting was opened at 2:45 p.m. with Ms. Maya Van Belleghem, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary, Mr. Augustin de Longeaux, maître en droit, residing professionally in Luxembourg and nominated as scrutineer, Ms. Anne-Laure Mollard, avocat, residing professionally in Luxembourg

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders or their proxyholders, as well as the proxies of the represented shareholders, shall be initialed *ne varietur* by the board of the Extraordinary General Meeting and the officiating notary;

II. That it appears from the attendance list, which shall remain attached to the present minutes to be filed therewith with the registration authorities, that one million two hundred thousand (1,200,000) class A shares and three hundred thousand (300,000) class B shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entire share capital of the Company, are present or represented at the Extraordinary General Meeting;

III. That the entire share capital being present or represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and received knowledge of the below agenda as well as of any information in relation thereto prior to this Extraordinary General Meeting, any notice requirements might thus be waived.

IV. That the entire share capital of the Company being present or represented to the present Extraordinary General Meeting, the Extraordinary General Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by contributions in cash;
2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company;
3. Correction of the denomination of investment company with variable share capital for which the Company may act as general partner and manager;
4. Subsequent amendment of the fourth paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company relating to its purpose, which would henceforth read as follows:

"In particular, the Company may act as a general partner (*associé commandité*) and manager (*gérant*) of Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF, an investment company with variable share capital qualifying as an umbrella specialised investment fund (*société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples*) incorporated as a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (hereinafter the "Fund")."

5. Miscellaneous

After having duly deliberated on all items of the agenda, the Extraordinary General Meeting unanimously took the following resolutions and requested the officiating notary to record as follows:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to increase the share capital of the Company by seven hundred fifty thousand Euro (EUR 750,000.-), from one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) up to two million two hundred fifty thousand Euro (EUR 2,250,000.-), by the issue of six hundred thousand (600,000) new class A shares and one hundred fifty thousand (150,000) new class B shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The six hundred thousand (600,000) class A shares and the one hundred fifty thousand (150,000) class B shares newly issued have been entirely subscribed and fully paid-up as follows:

- two hundred thousand (200,000) class A shares have been subscribed and fully paid-up by a contribution in cash from KBL European Private Bankers S.A., a public limited liability company (*société anonyme*) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 43, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 6.395, here represented by Ms. Maya Van Belleghem, by virtue of a proxy given under private seal;

- two hundred thousand (200,000) class A shares have been subscribed and fully paid-up by a contribution in cash from G&S Trustees Limited as trustee of the Lagrange GLG Trust, a trust organised and existing under the laws of Jersey, established at 15 Esplanade St Helier, JE1 1RB, Jersey, here represented by Ms. Maya Van Belleghem, by virtue of a proxy given under private seal;

- two hundred thousand (200,000) class A shares have been subscribed and fully paid-up by a contribution in cash from B-Holding, a public limited liability company (*société anonyme*) incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 51, rue de l'Amazone, 1060 Brussels, Belgium and registered with the Belgian Register of

Legal Persons (Registre National des Personnes Morales) under number 440.895.979, here represented by Ms. Maya Van Belleghem, by virtue of a proxy given under private seal;

- seventy-five thousand (75,000) class B shares have been subscribed and fully paid-up by a contribution in cash from Mr. Paul Delesenne, born on October 6, 1962, in Uccle, Belgium, residing at 84, avenue du Pérou, 1000 Brussels, Belgium, here represented by Ms. Maya Van Belleghem, by virtue of a proxy given under private seal; and

- seventy-five thousand (75,000) class B shares have been subscribed and fully paid-up by a contribution in cash from Mr. Richard Boomer, born on February 21, 1961, in Uccle, Belgium, residing at 31, avenue Coghen, 1180 Brussels, Belgium, here represented by Ms. Maya Van Belleghem, by virtue of a proxy given under private seal;

so that the aggregate amount of seven hundred fifty thousand Euro (EUR 750,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a blockage certificate issued by KBL European Private Bankers S.A. on February 10, 2010.

For the avoidance of doubt, as all existing shareholders have subscribed to the present capital increase and them only, the exercise of the pre-emptive right of the holders of shares is here irrelevant.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Extraordinary General Meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company has a subscribed share capital of two million two hundred fifty thousand Euro (EUR 2,250,000.-), represented by one million eight hundred thousand (1,800,000) class A shares (the "Class A Shares") and four hundred fifty thousand (450,000) class B shares (the "Class B Shares"), with a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

Third resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to correct the denomination of the investment company with variable share capital for which the Company may act as general partner and manager, namely "Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF".

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Extraordinary General Meeting resolved to amend the fourth paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

"In particular, the Company may act as a general partner (associé commandité) and manager (gérant) of Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF, an investment company with variable share capital qualifying as an umbrella specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples) incorporated as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (hereinafter the "Fund")."

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Estimate of Costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this Extraordinary General Meeting is estimated at approximately EUR 2,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name and residence, the appearing parties and/or their proxyholders signed together with the officiating notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil dix, le dix février,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de Forest Value Investment Management S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.382 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire pré-mentionné, en date du 21 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3032 du 29 décembre 2008, pour lequel un rectificatif a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 333 du 16 février 2009.

L'Assemblée est ouverte à 14h45 sous la présidence de Mademoiselle Maya Van Belleghem, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Augustin de Longeaux, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, et choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne-Laure Mollard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenu par chacun des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence; laquelle liste, signée par les actionnaires ou par leur mandataire, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, seront paraphées ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée et par le notaire instrumentant;

II. Il ressort de la liste de présence, qui restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, que un million deux cent mille (1.200.000) actions de classe A et trois cent mille (300.000) actions de classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, composant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée;

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour ci-dessous et de toute information y relative avant l'Assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage;

IV. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par apports en numéraire;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Correction de la dénomination de la société d'investissement à capital variable pour laquelle la Société peut agir en tant qu'associé commandité et gérant;
4. Modification subséquente de l'article 4, alinéa 4, des statuts de la Société comme suit:

"En particulier, la Société peut agir en tant qu'associé commandité et gérant de Natural Resources Value Fund S.C.A SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé à compariments multiples constituée sous la forme une société en commandite par actions selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après le "Fonds")."

5. Divers.

Après avoir délibéré sur tous les points à l'ordre du jour, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes et a requis le notaire instrumentant de bien vouloir acter ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) à deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2.250.000,-), par l'émission de six cent mille (600.000) actions de classe A et de cent cinquante mille (150.000) actions de classe B, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les six cent mille (600.000) actions de classe A et les cent cinquante mille (150.000) actions de classe B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par des apports en numéraire comme suit:

- deux cent mille (200.000) actions de classe A ont été souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire de KBL European Private Bankers S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 43, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.395, ici représentée par Mademoiselle Maya Van Belleghem en vertu d'une procuration sous seing privé;

- deux cent mille (200.000) actions de classe A ont été souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire de G&S Trustees Limited en tant que trustee du Lagrange GLG Trust, un trust constitué et régi selon les lois de Jersey, établi 15 Esplanade St Helier, JE1 1RB, Jersey, ici représenté par Mademoiselle Maya Van Belleghem en vertu d'une procuration sous seing privé;

- deux cent mille (200.000) actions de classe A ont été souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire de B-Holding, une société anonyme constituée et régie selon les lois de Belgique, ayant son siège social au 51, rue de l'Amazone, 1060 Bruxelles, Belgique et immatriculée auprès du Registre National des Personnes Morales de Belgique sous le numéro 440.895.979, ici représentée par Mademoiselle Maya Van Belleghem en vertu d'une procuration sous seing privé;

- soixante-quinze mille (75.000) actions de classe B ont été souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire de M. Paul Delesenne, né le 6 octobre 1962, à Uccle, Belgique, résidant au 84, avenue du Pérou, 1000 Bruxelles, Belgique, ici représenté par Mademoiselle Maya Van Belleghem en vertu d'une procuration sous seing privé; et

- soixante-quinze mille (75.000) actions de classe B ont été souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire de M. Richard Boomer, né le 21 février 1961, à Uccle, Belgique, résidant au 31, avenue Coghen, 1180 Bruxelles, Belgique, ici représenté par Mademoiselle Maya Van Belleghem en vertu d'une procuration sous seing privé;

de sorte que la somme de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat de blocage émis par KBL European Private Bankers S.A. en date du 10 février 2010.

Tous les actionnaires existants de la Société, et eux seulement, ayant intégralement souscrit la présente augmentation de capital, l'exercice de tout droit de souscription préférentiel est ici inopérant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital souscrit de deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2.250.000,-), représenté par un million huit cent mille (1.800.000) actions de classe A (les "Actions de Classe A") et quatre cent cinquante mille (450.000) actions de classe B (les "Actions de Classe B"), d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de corriger la dénomination de la société d'investissement à capital variable pour laquelle la Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité et gérant, à savoir "Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF".

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 4, alinéa 4, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"En particulier, la Société peut agir en tant qu'associé commandité et gérant de Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples constituée sous la forme une société en commandite par actions selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après le "Fonds")."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 2.500,-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, et demeure, les comparantes/ou leurs mandataires ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VAN BELLEGHEM, A. DE LONGEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7222. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036257/218.

(100035379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Be Ready S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010036070/14.

(100034722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Advent Coral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 128.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010036071/10.

(100034835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Babar, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 11.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010036068/10.

(100034572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Gedas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 151.754.

STATUTS

L'an deux mille dix, le huit février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, ici représentée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 février 2010,
2. Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GEDAS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 8 février 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., prédésignée	309	30.900
2. Reno Maurizio TONELLI, prénommé	1	100
TOTAUX	310	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Pierre LENTZ, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Thierry FLEMING, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. M. TONELLI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 17 février 2010, LAC/2010/7437: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010036934/195.

(100036023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

EGL Holding Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 103.420.

Die Gesellschaft wurde am 21. September 2004 gegründet, gemäß Urkunde vom Notar Jean Seckler mit Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg, Nr. 1302 vom 20. Dezember 2004.

Eine gekürzte Fassung des Jahresabschlusses zum 30. September 2009 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt. Der Kommissar der Gesellschaft, KPMG AUDIT, hat zum Jahresabschluss einen uneingeschränkten Bestätigungsvermerk erteilt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGL Holding Luxembourg AG

Unterschrift

Référence de publication: 2010036203/16.

(100034867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

ProLogis European Finance XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.743.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of March.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Developments BV, a limited liability company, organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the commercial register of Amsterdam under number 34248696,

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in private seal and dated February 25, 2010.

The above mentioned proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles of incorporation:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

Art. 2. The Company will assume the name of "ProLogis European Finance XXIII S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend the Articles of Incorporation and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Incorporation.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party ProLogis European Developments B.V. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office in 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mil dix, le deux mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

ProLogis European Developments BV, une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 février 2010.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre la partie susmentionnée et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La Société prend la dénomination de "ProLogis European Finance XXIII S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts sociales à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actifs social et des bénéfices proportionnelle au nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

37233

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis European Developments B.V. prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9463. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010036943/277.

(100035835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.522.

—
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2006, enregistré à Luxembourg, (date de dépôt initial le 26 novembre 2008 - réf. de dépôt initial L080173622), a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée, le 9 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010036157/16.

(100034777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Hbl International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 39.249,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.166.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036156/11.

(100034733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Schroder Fund Holdings 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 151.725.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth of February.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37.799 (the Management Company), acting in its own name but for the account of SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS - CONTINENTAL EUROPEAN FUND II (the "Sub-Fund"), a sub-fund of SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS, a Luxembourg fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé subject to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "2007 Law"),

here represented by Mr Alexander SEMIK, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Senningerberg on 3 February 2010.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become partners in the future a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of SCHRODER FUND HOLDINGS 2 (LUXEMBOURG) S.à r.l. (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may also use its funds for the acquisition and sale of real estate for its own account either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for all operations relating to real estate for its own account, including (i) direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate (ii) acting as a trustee in relation to real estate or real estate companies and (iii) the subscription to convertible and other debt securities or loan notes, the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

For the purposes of financing its activities, the Company may issue debt securities, loan notes or other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole partner, the Company's shares held by the sole partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1st July of each year and ends on 30th June of the following year.

Art. 15. Each year, with reference to 30th June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 500 shares have been subscribed by the sole shareholder SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. acting for the account of the Sub-Fund, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 30 June 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at one. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.
2. the registered office is established at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg; and
3. the sole shareholder decides to appoint DELOITTE S.A. having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (R.C.S. Luxembourg B 67.895) as independent auditor of the Company for a period ending after approval of the annual account of the first financial year.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg

sous le numéro B 37.799 (la Société de Gestion), agissant en son nom mais pour le compte du sous-fonds CONTINENTAL EUROPEAN FUND II (le "Sous-Fonds") de SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois soumis à la loi du 13 février 2007 relatif aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi 2007");

ici représentée par Monsieur Alexander SEMIK, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Senningerberg le 3 février 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de SCHRODER FUND HOLDINGS 2 (LUXEMBOURG) S.à r.l. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En outre, la Société peut utiliser ses fonds afin de procéder à l'acquisition et à la vente de tout actif immobilier pour son propre compte au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et de réaliser toutes opérations immobilières pour son propre compte, en ce compris (i) la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ou dans toutes entreprises (y compris dans des limited partnerships) ou autres entités légales de quelque forme que ce soit, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actifs immobiliers, (ii) l'activité de trustee en relation avec des actifs immobiliers ou des sociétés immobilières et (iii) la souscription à toutes obligations convertibles ou non, à tous titres d'emprunt ou de créance, l'activité d'octroi de prêts, de garanties et de toute autre forme de sûretés et/ou garanties en relation avec les activités mentionnées ci-dessus.

Afin de financer ses activités, la Société peut émettre des obligations, des titres de créance ou d'emprunt et tout autre instrument de dette ainsi que conclure des accords en vue de se voir octroyer de crédits ou autres facilités de crédit.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de chaque année de l'année suivante.

Art. 15. Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les 500 parts sociales ont été souscrites par SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. agissant pour le compte du Sous-Fonds, susmentionné.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 juin 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, préqualifiée représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de un. Est nommée gérante pour une durée indéterminée SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., prénommée.

2. le siège social de la société est établi à 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg; et

3. l'associée unique décide de nommer DELOITTE S.A. ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (R.C.S. Luxembourg B 67.895) comme réviseur d'entreprises de la société pour une période expirant à la suite de l'approbation des comptes du premier exercice social.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alexander SEMIK, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 05 février 2010. LAC / 2010 / 5596. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010036884/291.

(100035492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.522.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, (date de dépôt initial le 9 décembre 2008 - réf. de dépôt initial L080180699), a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée, le 9 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010036158/16.

(100034779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

P.H. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 48.411.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010036149/13.

(100034516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

ProLogis European Holdings XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 151.745.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of March.
Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Developments BV, a limited liability company, organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the commercial register of Amsterdam under number 34248696,

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in private seal and dated February 25, 2010.

The above mentioned proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles of incorporation:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

Art. 2. The Company will assume the name of "ProLogis European Holdings XXII S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend the Articles of Incorporation and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Incorporation.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party ProLogis European Developments B.V. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office in 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mil dix, le deux mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

ProLogis European Developments BV, une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 février 2010.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre la partie susmentionnée et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La Société prend la dénomination de "ProLogis European Holdings XXII S.à r.l.".

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts sociales à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actifs social et des bénéfices proportionnelle au nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en

informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis European Developments B.V. prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9459. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010036947/277.

(100035836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Equiniti (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.687.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of January.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED

- "EQUINITI GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l.", a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129.721,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 26 January 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Equiniti (Luxembourg) S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129.687, incorporated pursuant to a notarial deed dated July 4, 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated on 20 August 2007 (number 1753, page 84137) (the "Mémorial C"), and whose bylaws have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 27 September 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated on 5 December 2007 (number 2810, page 134855).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of thirty-four million one thousand nine hundred twenty Sterling Pounds (GBP 34,001,920.-), so as to raise it from its present amount of eighty-two million seven hundred and twenty-one thousand one hundred and eighty-nine Sterling Pounds (GBP 82,721,189.-) up to one hundred and sixteen million seven hundred and twenty-three thousand one hundred nine Sterling Pounds (GBP 116,723,109.-), by the issue of thirty-four million one thousand nine hundred twenty (34,001,920) shares, each having a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended from time to time, paid up by a contribution in kind consisting into the conversion of a claim held by Equiniti Group (Luxembourg) S.a r.l., prenamed, for a global amount of thirty-seven million seven hundred seventy-nine thousand nine hundred twelve Sterling Pounds (GBP 37,779,912.-) (the "Contribution in Kind").

All the thirty-four million one thousand nine hundred twenty (34,001,920) shares are subscribed by Equiniti Group (Luxembourg) S.a r.l., prenamed, and paid up by the Contribution in Kind.

The total contribution of thirty-seven million seven hundred seventy-nine thousand nine hundred twelve Sterling Pounds (GBP 37,779,912.-) for the New Shares is allocated as follows: (i) thirty-four million one thousand nine hundred twenty Sterling Pounds (GBP 34,001,920.-) to the share capital and (ii) three million seven hundred and seventy-seven thousand nine hundred and ninety-two Sterling Pounds (GBP 3,777,992.-) to the share premium account.

Second resolution

As a consequence of the above-resolved capital increase, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at one hundred and sixteen million b seven hundred and twenty-three thousand one hundred nine Sterling Pounds (GBP 116,723,109.-) represented by one hundred and sixteen million seven hundred and twenty-three thousand one hundred nine (116,723,109) shares with a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

"Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.721,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 26 janvier 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Equiniti (Luxembourg) S.à r.l.", (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.687, constituée suivant acte notarié en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 août 2007 (numéro 1753, page 84137) (le "Mémorial C") et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 décembre 2007 (numéro 2810, page 134855).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-quatre millions mille neuf cent vingt Livres Sterling (GBP 34.001.920.-), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-deux millions sept cent vingt et un mille cent quatre-vingt neuf Livres Sterling (GBP 82.721.189,-) jusqu'à cent seize millions sept cent vingt-trois mille cent neuf Livres Sterling (GBP 116.723.109.-) par l'émission de trente-quatre million mille neuf cent vingt (34.001.920) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et modifiés de temps à autre, payées par un apport en nature consistant dans la conversion d'une créance détenue par Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l., prénommé, pour un montant global de trente-sept millions sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent douze Livres Sterling (GBP 37.779.912,-) ("Apport en Nature").

Les trente-quatre million mille neuf cent vingt (34.001.920) Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l., prénommée, et payées par l'Apport en Nature.

L'apport global de trente-sept millions sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent douze Livres Sterling (GBP 37.779.912,-) en échange des Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) trente-quatre million mille neuf cent vingt Livres Sterling (GBP 34.001.920.-) au capital social et (ii) trois millions sept cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-douze Livres Sterling (GBP 3.777.992.-) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à la somme de cent seize millions sept cent vingt-trois mille cent neuf Livres Sterling (GBP 116.723.109.-), représenté par cent seize millions sept cent vingt-trois mille cent neuf (116.723.109) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} février 2010. Relation: EAC/2010/1294. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010036258/121.

(100035121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Kacim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 42.941.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2010036021/10.

(100034514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

CEIF Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.519.425,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.425.

—
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2006, enregistré à Luxembourg, (date de dépôt initial le 26 novembre 2008 - réf. de dépôt initial L080173619), a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée, le 9 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010036159/16.

(100034797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Malpas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.285.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010036145/13.

(100034723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

MH Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.734.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2010036020/10.

(100034518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

LEX FORI G.E.I.E, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg D 26.

—
EXTRAIT

A compter du 14 septembre 2009, Me Lydie LORANG n'est plus membre de LEX FORI G.E.I.E.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour le groupement

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010035784/14.

(100034875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.
